Image not found or type unknown

Pension alimentaire, compensatoire, où payer, quand réviser

Par **BZH56**, le **02/01/2015** à **12:09**

Bonjour, un petit résumé de mon histoire...
Puni pour n'avoir pas mis de préservatif, il y a 12 ans, avec ma "petite" amie de l'époque qui me disait prendre la pilule....Je rencontre quelqu'un d'autre coup de foudre, etc l'histoire est belle et toujours belle (concubinage) avec à la clef un merveilleux garçon de 6 ans. Et cette fameuse "petite"amie de l'époque ne me parle de rien à l'époque, sauf à 6 mois de grossesse ou elle m'annonce la bouche en fleur qu'elle est enceinte et ne peut plus avorter et que je suis le père MAIS que pas de souci elle ne me demande rien, car ne m'avait pas demandé l'autorisation.....
Et 12 ans après, ben une assignation en justice pour demande de reconnaissance de paternité, de pension alimentaire et elle me demande pour dédommagement 30000 euros
Dans la précipitation, avocat (choix que je regrette)...ma situation financière n'a pas toujours été au beau fixe mais mon amie m'a épaulé, chômage, passage de diplôme, formation, à ce jour une autre formation en passerelle que nous finançons à hauteur de 6000 euros, et du coup une perte de salaire (ambulancier 1400 euros, pôle emploi 1000 euros)
Je suis surpris que malgré qu'on ne soit pas marié, ni pacsé, son salaire compte pour cette affaire qui ME concerne.
Cadeau de fin d'année...dommage 10 000 euros (est ce cela la pension compensatoire) et depuis décembre 2012, 100 euros par mois (jusqu'à la fin de ces études)et je dois lui payer ces frais d'avocat. Donc au total 15000 euros si je compte janvier 2015. Mon avocat que j'ennuie plutôt qu'autre chose ne m'a rien expliqué.
[smile7]faut-il faire apel
[smile17]pour payer comment se fait l'étalonnage (m'a balancé qu'un huissier prendrait contact avec moi, mais quand comment???)
[smile7]est ce que je peux demander que ces 15000 euros soit versé directement à cet enfant sur un compte bloqué jusqu'à sa majorité, pour éviter que la mère s'en serve pour autre chose que cet enfant (avec qui je ne veux aucun contact, pour moi je n'ai qu'un fils celui que j'ai désiré)
[smile7]comment peut t on revoir le montant de la pension, cela entraîne t il des frais d'avocat..... (je gagne 1000euros par mois et on me demande une pension de 100eurs et il me demande 15000 euros)
[smile7]comment verse ton la pension alimentaire sur un compte sans avoir à faire à mon ex avec qui je refuse le contact
[smile7]comme je dois payer la pension jusqu'à la fin des études sérieuses, puis je lui demander de m'envoyer par MAIL les justificatif scolaires et les appréciations de fin d'année, quand il aura quitter le lycée qu'est ce que des études sérieuses?, tous les combien dois je avoir et puis je demander des justificatifs....
Mais ma grande question est vraiment l’étalonnage de ces 15000 euros afin de ne pas mettre

en péril financier ma famille, nous étions en plus que projet de travaux (40000 euros) et 100 euros par mois me semble élevé cette année gagnant 1000 euros, l'année prochaine pas plus de 1400 euros (et les années passées salaire de 1100 euros par mois sauf l'année dernière où j'ai gagné pendant 1 an en moyenne 1500 euros)!!!! Dois-je faire APPEL, quel frais cela engage t il.
Merci d'avance, et oui je sais j'aurais du mettre un péservatif!!!![smile31]

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés